

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 04 MARS 2019 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Madame DESJOYAUX Armelle, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 FEVRIER 2019

Présents : Armelle DESJOYAUX - Marc VIAL - Ghislaine GARNIER- Joëlle TOINON - Jean Marc CHANAVAT- Philippe BOULOUMIE- Laila GAUTHIER- Bernard LOUISSON- Véronique MOUNIER - Thierry PAILLEUX -Marlène PERRET - Jean-Louis TOINON - Caroline VIAL

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Madame Ghislaine GARNIER en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 17 décembre est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 €

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Numéro	Date demande	Adresse	Surface	Nature du bien
2019.01	12/02/2019	691 B Route de Montrond AA 22/79/78/80	9a10ca	Maison et terrain

PRESENTATION DIAGNOSTIC RESEAUX PLUVIALES – N° 20190301

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales. La Société Réalités Environnement a terminé son étude qui est présenté au conseil municipal.

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre I<sup>er</sup>, relatif à l'information et à la participation des citoyens  
Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-6 à L.2224-10 ;  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-6-1 et R.123-11 ;  
Vu le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté par Réalités Environnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
**APPROUVE** ce projet,

**AUTORISE** la société Réalités Environnement à procéder à la constitution du dossier d'enquête publique,

**CHARGE** Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES - N° 20190302

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les subventions à accorder aux associations locales. Suite à plusieurs réunions de la commission «Associations», Madame GARNIER, adjointe en charge des associations, propose de fixer les subventions annuelles 2019 selon la répartition suivante :

Amicale boules	230
Amicale donateurs de sang	230
Association sportive	300
Association sportive	340 (nettoyage vestiaires)
Atelier du Mardin	230
Club des Anciens	150
Cours et Scène	230
Gym Volontaire	230
Sou des Ecoles	300
Prévention Routière	80
ADMR	100
Souvenir Français	50

Madame GARNIER soumet, également, l'attribution d'une subvention de 220 € à l'Association qui distribuera le magazine en fin d'année soit une proposition de subventions de 2 690 € pour l'année 2019.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider les montants des subventions 2019 accordées aux associations citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le versement de ces subventions,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

## TARIFS COMMUNAUX – RESTAURATION SCOLAIRE – N° 201190303

Madame le Maire présente à l'assemblée les tarifs de la restauration scolaire. Madame le Maire propose de les revaloriser.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FIXER les tarifs de la restauration scolaire, comme suit, pour la rentrée scolaire 2019-2020**

Repas	3,50 €
Repas avec inscription tardive	5,50 €
Repas sans inscription	7,30 €
Repas adultes	5,60 €

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**TARIFS COMMUNAUX- PERI SCOLAIRE – N° 201190304**

Madame le Maire propose de revaloriser les tarifs de la garderie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FIXER les tarifs du péri- scolaire comme suit, à la rentrée 2019/2020 :**

Matin : 1,70 €, 1<sup>ère</sup> heure du soir : 2,70 € avec gouter et ½ heure du soir : 0,90 €.

Pour les inscriptions tardives 2.50 € l'heure du matin, 3.90 € la 1<sup>ère</sup> heure du soir avec goûter et 1.20 € la ½ heure du soir.

Pour tout enfant se présentant à la garderie sans être préalablement inscrit le tarif appliqué sera : 3.70 € l'heure du matin, 5.90 € la 1<sup>ère</sup> heure du soir avec goûter et 2.50 € la ½ heure du soir.

Tout dépassement d'horaire après 18h30 est facturé au coût réel du service soit 10 € la ½ heure

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**TARIFS COMMUNAUX – TARIFS PHOTOCOPIES – N° 20190305**

Madame le Maire présente à l'assemblée les tarifs des photocopies et des fax. Madame le Maire propose à l'assemblée, de se prononcer sur ces tarifs et de supprimer le service fax.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**MAINTIENT les tarifs des photocopies, comme suit :**

A4 noir et blanc simple	0.2
A4 couleur	0.4
A4 noir et blanc RV	0.3
A4 couleur RV	0.5
A3 noir et blanc simple	0.4
A3 couleur	0.7
A3 noir et blanc RV	0.5
A3 couleur RV	1

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**TARIFS COMMUNAUX – TARIFS CIMETIERE – N° 20190306**

Madame le Maire présente à l'assemblée les tarifs au cimetière.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FIXER les tarifs du cimetière comme suit**

Dépositaire 2€/jour  
Concession 30 ans 140 €/m<sup>2</sup>  
Concession 50 ans 240 €/m<sup>2</sup>  
Columbarium 15 ans 660 €

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DROIT PREEMPTION COMMERCES

Le conseil municipal a évoqué, à nouveau, la mise en place d'un droit de préemption pour les commerces et l'artisanat de proximité. Le conseil municipal a réfléchi sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux. Ce projet devra être soumis à la Chambre de Commerces et d'industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour avis.

### Questions diverses

Planning pour les élections européennes.

Cérémonie 19 mars à 11h30 au Monument au Morts. La chorale sera présente.

Téléphonie : Toute la téléphonie a été modifiée y compris à l'école. La commune ne travaille plus avec OVH mais avec la société IKO (prestataire téléphonie) et le fournisseur est BOUYGUES. La fibre devrait être opérationnelle pour la mairie et l'école cette semaine normalement.

Infos concernant l'école : l'inspection académique a informé de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Concours maisons fleuries : remise des prix le 30 mars à 11h.

Travaux Rue de la Coise : en attente des travaux d'ENEDIS.

Rue de la Grande Bourgée : problème d'Internet lorsque les lampadaires s'allument, à revoir avec le SIEL.

Carnaval organisé samedi 9 mars.

Prochain conseil municipal le 8 avril avec vote du budget.

Armelle DESJOYAUX, maire

